



## Avis aux habitants de la rue du Broek

### Concerne : dépôt de la rue du Broek – Respect du permis d’environnement délivré

Pour rappel, le Collège des Bourgmestre et Échevins avait imposé en date du 8 octobre à la SPRL installée au 86 de la rue du Broek un certain nombre de modifications au permis d’environnement permettant de réduire significativement les nuisances engendrées par l’exploitation de ce dépôt.

En date du 14 novembre, la société a introduit un recours contre la décision du Collège modifiant les conditions d’exploiter le dépôt devant le Collège d’Environnement de la Région de Bruxelles-Capitale. Le 2 décembre, nous en avons été informés par le Collège d’Environnement de la Région de Bruxelles-Capitale. Le recours porte sur le fait que la société souhaite pouvoir accueillir des clients privés le samedi également.

Vu le recours introduit par la société contre le permis d’environnement délivré, nous vous informons que le Collège des Bourgmestre et Échevins a décidé également de désigner un avocat spécialisé pour défendre au mieux les intérêts des habitants quant au respect des conditions du permis tel que délivré. L’objectif étant de continuer à faire respecter les conditions du permis d’environnement délivré à la société.

Nous vous tiendrons informés via votre Comité de quartier de l’avancée de ce dossier.

Berchem-Sainte-Agathe, le 13 décembre 2019.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

Ph. Rossignol

Le Bourgmestre,

J. Riguelle